

Annexe à l'arrêté royal du 9 avril 2024.



**Service Public Fédéral
FINANCES**

Administration générale
de la Fiscalité

**DÉCLARATION À L'IMPÔT DES SOCIÉTÉS
EXERCICE D'IMPOSITION 2024
(Exercices comptables clôturés le 31 décembre 2023
ou en 2024 avant le 31 décembre)**

La déclaration, dûment complétée, certifiée exacte, datée et signée, doit parvenir au service indiqué sur la formule au plus tard le :

--

Exp.

Exercice comptable du..... au.....

Besoin d'informations complémentaires ?

- Consultez notre site web : www.fin.belgium.be.
- Consultez notre base de données fiscales : www.fisconetplus.be.
- Contactez nos collaborateurs au 02 572 57 57 (tarif normal, chaque jour ouvrable de 9 h à 17 h).

Information bancaire

IBAN
BIC

Personne de contact

Nom et prénom
Fonction
Rue
N°
Boîte
Code postal et commune
Numéro de téléphone
E-mail

N° 275.1

Réserves

Bénéfices réservés imposables (suite)

	Codes	Au début de la période imposable	A la fin de la période imposable
Réserves imposables (+)/(-) (report)	1040 PN,, . .
Majorations de la situation de début des réserves			
Plus-values sur actions ou parts	1051	+....., . .	
Plus-values sur actions ou parts dans le cadre du régime CFC	1068	+....., . .	
Reprises de réductions de valeur sur actions ou parts antérieurement imposées à titre de dépenses non admises	1052	+....., . .	
Exonération définitive œuvres audiovisuelles agréées tax shelter	1053	+....., . .	
Exonération définitive productions scéniques agréées tax shelter	1059	+....., . .	
Exonération définitive jeux vidéo agréés tax shelter	1066	+....., . .	
Exonération des primes et subsides en capital et en intérêt régionaux	1054	+....., . .	
Exonération définitive des bénéfices provenant d'un plan de réorganisation homologué ou d'un accord amiable constaté avant le 08.01.2024	1055	+....., . .	
Exonération définitive pour revenus d'innovation	1058	+....., . .	
Exonération à concurrence des surcoûts d'emprunt non déductibles reportés	1064	+....., . .	
Indemnité perçue en exécution d'une convention de transfert intra-groupe	1062	+....., . .	
Indemnité perçue en exécution d'une convention de déduction d'intérêts	1063	+....., . .	
Montant perçu en compensation d'un impôt complémentaire dans le cadre de l'impôt minimum pour les groupes d'entreprises multinationales et nationaux de grande envergure	1069	+....., . .	
Déduction majorée d'amortissements pour bornes de recharge pour véhicules électriques	1065	+....., . .	
Correction négative en application du Régime Diamant	1057	+....., . .	
Autres	1056	+....., . .	
Diminutions de la situation de début des réserves			
Transfert intra-groupe	1067	-....., . .	
Autres	1061	-....., . .	
Réserves imposables après adaptation de la situation de début des réserves (+)/(-)	1070 PN, . .	
Bénéfices réservés imposables (+)/(-)	1080 PN	, . .

4/15

Bénéfices réservés exonérés

	Codes	Au début de la période imposable	A la fin de la période imposable
Réductions de valeur sur créances commerciales	1101,, . .
Provisions pour risques et charges	1102,, . .
Plus-values exprimées mais non réalisées	1103,, . .
Plus-values réalisées			
Taxation étalée des plus-values sur certains titres	1111,, . .
Taxation étalée des plus-values sur immobilisations corporelles et incorporelles	1112,, . .
Autres plus-values réalisées	1113,, . .
Plus-values sur véhicules d'entreprises	1114,, . .
Plus-values sur bateaux de navigation intérieure	1115,, . .
Plus-values sur navires	1116,, . .
Réserve d'investissement	1121,, . .
Réserve de reconstitution	1129,, . .
Œuvres audiovisuelles agréées tax shelter	1122,, . .
Productions scéniques agréées tax shelter	1125,, . .
Jeux vidéo agréés tax shelter	1130,, . .
Réserve pour revenus d'innovation	1126,, . .
Bénéfices exonérés maintenus dans le patrimoine d'une entreprise d'insertion agréée	1127,, . .
Bénéfices provenant d'un plan de réorganisation homologué ou d'un accord amiable constaté avant le 08.01.2024	1123,, . .
Bénéfices provenant d'un plan de réorganisation homologué ou d'un accord amiable constaté à partir du 08.01.2024	1131,, . .
Autres éléments exonérés	1124,, . .
Bénéfices réservés exonérés	1140,, . .
Partie des réserves exonérées incorporée au capital et aux primes d'émission	1180,, . .

6/15

Dépenses non admises et autres éléments du résultat (suite)

	Codes	Période imposable
Corrections positives en application du Régime Diamant		
Différence positive entre le bénéfice brut déterminé forfaitairement et le bénéfice brut déterminé comptablement	1226, . .
Réduction de valeur sur stock et frais non déductibles	1227, . .
Différence positive entre la rémunération de référence pour un dirigeant d'entreprise et la rémunération de dirigeant d'entreprise la plus élevée	1228, . .
Correction en fonction du montant minimum du revenu net imposable issu du commerce de diamants	1229, . .
Dépenses relatives à l'augmentation de l'indemnité kilométrique forfaitaire pour déplacements de service pour lesquelles un crédit d'impôt est octroyé	1247, . .
Dépenses relatives à l'augmentation de l'indemnité kilométrique vélo en application de la CCT n° 164 pour lesquelles un crédit d'impôt est octroyé	1251, . .
Dépenses relatives à l'augmentation facultative de l'indemnité kilométrique vélo pour les déplacements domicile-lieu de travail pour lesquelles un crédit d'impôt est octroyé	1252, . .
Autres dépenses non admises et éléments du résultat	1239, . .
Dépenses non admises et autres éléments du résultat	1240, . .

Dividendes distribués

	Codes	Période imposable
Dividendes ordinaires	1301, . .
Acquisition d'actions ou parts propres	1302, . .
Décès, démission ou exclusion d'un associé	1303, . .
Partie du partage de l'avoir social qui résulte d'une diminution de la réserve de liquidation et d'une diminution de la réserve spéciale de liquidation	1305, . .
Partage de l'avoir social après déduction de la partie qui résulte d'une diminution de la réserve de liquidation et d'une diminution de la réserve spéciale de liquidation	1306, . .
Dividendes distribués	1320, . .
La société a connaissance de son obligation de déposer une déclaration au précompte mobilier (formulaire de déclaration 273 A) lorsque au moins une des rubriques « Dividendes ordinaires » (ligne 1301), « Acquisition d'actions ou parts propres » (ligne 1302), « Décès, démission ou exclusion d'un associé » (ligne 1303) ou « Partage de l'avoir social après déduction de la partie qui résulte d'une diminution de la réserve de liquidation et d'une diminution de la réserve spéciale de liquidation » (ligne 1306) est complétée, même si aucun précompte mobilier n'est dû	1322, . .

Bénéfices étrangers bénéficiant d'un impôt réduit

	Codes	Période imposable
La société revendique de manière irrévocable la non-imputation de pertes sur des bénéfices étrangers pour lesquels l'impôt est réduit en application d'une convention	1340, . .

10/15

Cotisations distinctes

	Codes	Période imposable
Cotisation distincte sur les dépenses, avantages de toute nature ou revenus de droits d'auteur et droits voisins non justifiés et avantages financiers ou de toute nature à 50 %	1509, . .
Cotisation distincte sur les dépenses, avantages de toute nature ou revenus de droits d'auteur et droits voisins non justifiés, bénéfiques dissimulés et avantages financiers ou de toute nature à 100 %	1510, . .
Cotisation distincte sur les réserves taxées dans le chef des sociétés de crédit agréées, au taux de 34 %	1502a, . .
Cotisation distincte sur les réserves taxées dans le chef des sociétés de crédit agréées, au taux de 28 %	1502b, . .
Cotisation distincte sur les réserves taxées dans le chef des sociétés de crédit agréées, au taux de 24 %	1525, . .
Cotisation distincte sur les réserves taxées dans le chef des sociétés de crédit agréées, au taux de 20 %	1526, . .
Cotisation distincte dans le chef des sociétés admises à fournir des crédits à l'outillage artisanal et des sociétés de crédit au logement sur les dividendes distribués	1503, . .
Cotisation spéciale dans le cadre d'opérations impliquant un fonds d'investissement immobilier spécialisé	1527, . .
Cotisation distincte sur la partie du bénéfice comptable après impôt affectée à la réserve de liquidation	1508, . .

Cotisations spéciales relatives aux opérations réalisées avant le 01.01.1990

	Codes	Période imposable
Partage total ou partiel de l'avoir social, imposable à 33 %	1511, . .
Partage total ou partiel de l'avoir social, imposable à 16,5 %	1512, . .
Avantages de toute nature accordés par des sociétés en liquidation	1513, . .

Remboursement du crédit d'impôt pour recherche et développement antérieurement accordé

	Codes	Période imposable
Remboursement d'une quotité du crédit d'impôt pour recherche et développement antérieurement accordé	1532, . .

Eléments non imposables

	Codes	Période imposable
Libéralités exonérées	1601, . .
Exonération pour passif social en vertu du statut unique	1607, . .
Exonération des indemnités régionales compensatoires de pertes de revenus en cas de travaux publics	1606, . .
Autres éléments non imposables	1605, . .
Eléments non imposables	1610, . .

Documents et relevés divers

A joindre, si le contribuable n'est pas obligé de publier ceux-ci auprès de la Centrale des bilans de la Banque nationale

Comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe éventuelle)

A joindre obligatoirement

Rapports à l'assemblée générale et délibérations de celle-ci

Les documents relatifs à l'exonération des bénéfices provenant de l'homologation d'un plan de réorganisation et de la constatation d'un accord amiable

Annexe relative à la demande irrévocable d'imputation des pertes étrangères éprouvées dans un pays pour lequel les bénéfices sont exonérés en vertu d'une convention internationale

Relevé relatif aux emprunts conclus en exécution d'un projet d'infrastructure publique à long terme lorsque la société demande que les intérêts relatifs à ces emprunts ne soient pas pris en considération pour déterminer les surcoûts d'emprunt ou lorsque la société revendique l'exclusion du régime de la limitation de déduction des intérêts

Déclaration sur l'honneur certifiant l'absence d'activités autres que celles liées au projet d'infrastructure publique à long terme lorsque la société revendique l'exclusion du régime de la limitation de déduction des intérêts

Annexe relative au crédit d'impôt pour l'augmentation de l'indemnité kilométrique forfaitaire pour déplacements de service

Annexe relative au crédit d'impôt pour l'augmentation de l'indemnité kilométrique vélo en application de la CCT n° 164

Annexe relative au crédit d'impôt pour l'augmentation facultative de l'indemnité kilométrique vélo pour les déplacements domicile-lieu de travail

Les relevés, conventions et déclaration requis par l'application des dispositions légales concernées doivent, le cas échéant, être complétés.

204.3

275 B

275 K

276 K

276 N

276 P

275 SE

275 F

275 RR

275 U

275 W

275 INNO

275 A

276 W1

276 W2

276 W3

276 W4

270 MLH

274 APT-8

274 APT-9

275 CDI

275 CTIG

275 CRC

275 LF

Je déclare que la société a satisfait ou va satisfaire à l'obligation légale de déposer un fichier local 275 LF conforme au modèle réglementaire dans le délai prévu pour le dépôt de la déclaration à l'impôt des sociétés, par voie électronique via MyMinfinPro ou sur support papier en cas d'autorisation de déposer la déclaration précitée sur un tel support.

Annexes :

Certifié exactes et véritables les indications portées à la présente déclaration.

....., le (date)

Au nom de la société (*),

(*) La déclaration doit être signée par une personne légalement qualifiée pour engager la société ou par le mandataire de la société.

(Signature suivie des nom, prénom et qualité)